

mesures importantes a été imaginée dans le dessein d'éviter une discussion trop précise. C'est l'explication de la situation actuelle. On a dû supposer que les députés de l'opposition, comme les Arabes, plieraient leur tente et disparaîtraient sans bruit. Ce doit être une amère déception pour les tenants du Gouvernement qui auraient bien voulu passer sur cette mesure législative sans lui accorder l'attention qu'elle mérite. Il me semble que nous pourrions tout aussi bien être gouvernés par décrets du conseil, si on nous refuse l'occasion...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je n'aime pas interrompre l'honorable député, mais puisque nous sommes saisis d'une contre-proposition, ses observations doivent se rapporter à celle-ci et non pas à la motion principale. La Chambre est saisie d'une contre-proposition et, pour ne pas enfreindre le Règlement, l'honorable député doit borner ses observations à cette contre-proposition.

**M. Sinnott:** Il ne sait pas. Il est trop jeune.

**M. Dinsdale:** Je m'excuse si je me suis écarté de la proposition d'amendement mais j'avais l'impression que, pour en parler, il était nécessaire de parler de la motion principale dont nous sommes saisis.

**Une voix:** Vous voilà mieux renseigné.

**M. Dinsdale:** Passons donc à la discussion de l'amendement que vient de présenter le représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill). Il a proposé que nous prolongions la séance actuelle jusqu'à dix heures et demie. Étant donné la nature de la discussion qui a eu lieu aujourd'hui et la tentative d'accélérer les travaux en vue de ne pas dépasser la limite de Noël, j'appuie de tout cœur la proposition d'amendement. Je l'appuie parce que, comme je l'ai dit déjà au cours de la discussion, un principe est en jeu. La seule occasion qui s'offre à la minorité d'exposer ses vœux, ses intentions et ses désirs elle la trouve précisément dans son droit de discussion parlementaire. La seule solution à la situation actuelle est d'accepter l'amendement de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre. J'ai donc l'intention de voter en faveur du projet d'amendement. J'espère ainsi protester contre les manœuvres qu'on a employées à la Chambre. C'est la première fois que j'en suis témoin, mais on me dit que ça s'est déjà fait. En exprimant ainsi ma protestation, j'ai confiance qu'elle mettra fin, une fois pour toutes, à la pratique qui consiste à faire voter les projets de loi en vitesse, à écraser toute opposition pour faire adopter les lois, et qu'elle permettra de dis-

cuter logiquement et raisonnablement, comme il convient, les mesures très importantes qui restent inscrites au *Feuilleton*.

**M. Lesage:** Monsieur l'Orateur, je désire attirer votre attention sur le commentaire n° 405 de la deuxième édition de Beauchesne, qui se lit ainsi:

L'Orateur peut refuser de mettre aux voix un amendement qu'il juge frivole.

L'amendement proposé par le représentant de Winnipeg-Sud-Centre...

**M. Drew:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander ce que l'honorable député est...

**Des voix:** Il invoque le Règlement.

**M. Lesage:** L'amendement proposé par le représentant de Winnipeg-Sud-Centre a été soumis à neuf heures et dix. L'heure régulière de fermeture est dix heures. Si l'on tient compte des procédés puérides et dilatoires auxquelles l'opposition a recouru toute la journée, il est évident que l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Sud-Centre est non seulement frivole, mais vise uniquement à nous faire perdre notre temps et à gaspiller l'argent des Canadiens.

**M. Drew:** Monsieur l'Orateur, c'est une heure bien tardive pour se rendre compte, comme le fait l'honorable député, que la population canadienne perd de l'argent à cause de la conduite du Gouvernement et de ceux qui l'appuient. Je ferai remarquer que nous n'avons pas présenté la motion primitive.

**M. l'Orateur suppléant:** Je demande à l'honorable député de s'en tenir à la motion d'ordre.

**M. Drew:** Je parle du point soulevé par le député qui vient de s'asseoir. Cet honorable député a soulevé une question à laquelle Votre Honneur n'a rien trouvé à redire, à savoir que vous devriez tenir compte du fait qu'on gaspille l'argent des contribuables. Je me propose de consacrer quelques minutes à commenter cette remarque. Vous ne l'avez pas rappelé à l'ordre, donc je prétends que la Chambre est saisie de la chose et je me propose d'en parler.

**M. Lesage:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je retire cette remarque voulant que l'opposition ait gaspillé les deniers publics.

**M. Drew:** J'en suis à la motion d'ordre. J'ai tant de respect pour les opinions de l'honorable député que j'ai pensé qu'il parlait sérieusement. J'ai peut-être eu tort mais j'ai pensé qu'il parlait sérieusement et que s'il a dit que des fonds étaient gaspillés par suite de la discussion, c'était pour étayer sa remarque selon laquelle la motion serait frivole. C'est